

**Appel à candidatures pour deux postes
d'inspecteur santé et sécurité au travail
dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche,
les locaux de l'administration centrale du MENJVA et du MESR**

L'inspection santé et sécurité au travail pour les établissements d'enseignement supérieur et de la recherche et les locaux de l'administration centrale du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative (MENJVA) et du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR) est composée de neuf inspecteurs dont un poste réservé sur un emploi du CNRS. Deux postes, dont celui du CNRS, sont vacants. Ces deux postes font l'objet du présent appel à candidatures.

L'inspecteur exercera ses missions dans les établissements placés sous la tutelle du ministre chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche, dont les organes délibérants ont demandé le rattachement à l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche (IGAENR) pour les missions d'inspection en matière de santé et sécurité au travail ainsi que dans les locaux de l'administration centrale du ministère du MENJVA et du MESR.

Les deux postes sont localisés administrativement à l'IGAENR, 33 rue de la Fédération 75015 Paris.

Le poste sur un emploi CNRS sera géré par le CNRS ; l'autre emploi sera géré par le MESR.

Missions de l'inspecteur santé et sécurité au travail

Les missions de l'inspecteur santé et sécurité au travail sont définies par le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique.

L'inspecteur a pour missions principales de :

- Contrôler les conditions d'application des règles relatives à la santé et la sécurité au travail figurant dans la partie 4 du code du travail (santé et sécurité au travail) et dans les décrets pris pour son application.
- Proposer aux chefs d'établissement (président, directeur, ...), toute mesure qui lui paraît de nature à améliorer la santé et la sécurité du travail et la prévention des risques professionnels.
- Proposer aux chefs d'établissement, qui doivent rendre compte des suites données à ses propositions, les mesures urgentes qu'il juge nécessaires.

L'inspecteur a droit d'accès et compétence dans les locaux de l'administration centrale et dans les établissements qui ont demandé le rattachement à l'IGAENR pour les missions d'inspection en matière de sécurité et de santé au travail.

L'inspecteur peut remplir des missions de conseil et d'expertise auprès des chefs d'établissement.

Les activités de l'inspection sont définies par un schéma de fonctionnement. L'inspection définit annuellement son programme et le présente en comité de pilotage, présidé par le chef du service de l'IGAENR. Les visites d'établissement sont menées en binôme.

L'inspecteur donne son avis sur la teneur de tous les documents se rattachant à la mission des comités d'hygiène et de sécurité et aux conditions de travail (CHSCT) notamment des règlements et des consignes que l'administration envisage d'adopter en matière de sécurité et de santé au travail.

Il peut assister avec voix consultative aux travaux du CHSCT ministériel, du CHSCT de l'administration centrale et des CHSCT des établissements et participer dans le cadre de l'exercice du droit d'accès aux locaux aux visites des délégations de ces CHSCT. Il peut être fait appel à l'inspecteur pour tout travail d'études et de recherche dans le domaine de la sécurité et de la prévention.

Compétences et expérience souhaitées

Le candidat titulaire ou agent contractuel de niveau ingénieur de recherche doit exercer dans l'une des trois fonctions publiques.

Une expérience des fonctions d'inspecteur, d'ingénieur en prévention des risques, de médecin de prévention ou de médecin du travail serait appréciée, de même que la détention d'une compétence spécifique dans un domaine particulier notamment la biologie, l'ergonomie, la chimie, la physique, le bâtiment, etc.

Le candidat devra maîtriser la réglementation relative à la prévention des risques professionnels et bien connaître le fonctionnement des établissements d'enseignement supérieur et de recherche. Ces fonctions exigent une aptitude au travail en équipe et de grandes qualités relationnelles.

Candidature

Les candidatures accompagnées d'un curriculum vitae et d'une lettre de motivation devront être adressées par la voie hiérarchique, avant le **27 juin 2011** au secrétariat général, direction générale des ressources humaines, service des personnels ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé et des bibliothèques, sous-direction des études de gestion prévisionnelle, statutaires et de l'action sanitaire et sociale, à l'attention de Madame Marie-Aimée DEANA-CÔTÉ, 72 rue Regnault 75243 PARIS CEDEX 13.

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de Monsieur Michel AUGRIS, chargé de mission auprès de la sous-direction des études de gestion prévisionnelle, statutaires et de l'action sanitaire et sociale, téléphone 01 55 55 01 72 et de Monsieur Fabrice WIITKAR, coordonnateur de l'inspection hygiène et sécurité, téléphone 06 79 74 65 72.